

N°63

Vœu relatif à la mise en place de la Zone à Faibles émissions

Présenté par Marie-Hélène Amiable, maire de Bagneux

Conseil municipal du lundi 24 juin 2019

Une Zone à Faibles Emissions (ZFE) permet de limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini. Pour circuler, une vignette Crit'Air doit être apposée au pare-brise. Elle permet de distinguer les véhicules en fonction de leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques.

La Métropole du Grand Paris, par vote du conseil métropolitain du 12 novembre 2018, a adopté la mise en place progressive d'une ZFE, à l'intérieur de l'axe routier A86. Elle prévoit notamment l'interdiction de circulation des véhicules Crit'air 5 et non classés dès le 1^{er} juillet 2019. En France métropolitaine, 14 agglomérations se sont engagées dans ce processus dont 2 l'ont effectivement déployé. Le périmètre projeté par la MGP concerne 79 communes et plus de 5,6 millions d'habitants.

Le calendrier progressif proposé par la MGP est le suivant :

- Au 1^{er} juillet 2019, interdiction véhicules Crit'Air 5 et non classés
- Au 1^{er} juillet 2021, interdiction véhicules Crit'Air 4
- Au 1^{er} juillet 2022, interdiction véhicules Crit'Air 3
- Au 1^{er} juillet 2024, interdiction véhicules Crit'Air 2

A Bagneux, l'interdiction de rouler au 1^{er} juillet 2019 concernerait 1879 véhicules immatriculés, dont 280 sont déjà effectivement équipés de la vignette Crit'Air 5. Si le contrôle des véhicules aura une simple portée pédagogique dans un premier temps, il est envisagé une verbalisation effective à partir du 1^{er} juillet 2021.

Les impacts mesurés après la mise en place d'une ZFE en font un outil pertinent pour l'amélioration de la qualité de l'air dans les zones urbaines denses, comme la métropole francilienne. Si l'amélioration de la qualité de l'air est une urgence absolue mêlant enjeux environnementaux et sanitaires incontestables, elle ne doit pas se réfléchir au détriment des enjeux sociaux.

Pour accompagner les changements de pratique qu'implique la lutte pour l'amélioration du climat et plus spécifiquement la qualité de l'air, il faut pouvoir apporter des solutions accessibles à tous, sans creuser les inégalités sociales. Il nous apparaît en effet indispensable de concilier transition écologique et justice sociale.

Aujourd'hui, nous considérons que pour pouvoir remplacer son véhicule par un modèle plus récent et plus propre, les aides financières apportées par l'Etat et la Métropole du Grand Paris sont insuffisantes. En effet, le reste à charge pour un ménage, imposable ou non, dans le cas de l'acquisition d'un véhicule électrique est encore trop important et ne correspond pas à la réalité des habitants d'une ville populaire comme la nôtre.

Nous considérons également que les moyens qui doivent accompagner le développement des véhicules électriques en ville ne sont pas déployés. Aujourd'hui par exemple, les bornes de recharge pour véhicule électrique sont en nombre insuffisants mais surtout ne sont pas adaptés à des villes dont l'habitat collectif est majoritaire.

Nous considérons que les modes de déplacement alternatif au véhicule individuel ne répondent pas de manière satisfaisante aux besoins actuels des habitants. Pour se rendre à leur travail, nous demandons aux Franciliens de se passer de leur voiture. Cependant, les transports en commun sont actuellement saturés et insuffisants. Le calendrier progressif mais ambitieux de mise en place de la ZFE ne correspond à la réalité de l'offre de transports en commun actuelle.

Sans remettre en cause l'urgence d'agir concrètement en faveur de la qualité de l'air, il nous apparaît injuste de faire peser un effort financier si grand sur les populations les plus fragiles de notre ville. Au contraire, la transition écologique relève de l'intérêt général et doit donc être accessible à tous. Nous ne souhaitons pas faire d'une mesure environnementale une mesure qui viendrait creuser les inégalités sociales et pénaliser les plus modestes.

Pour que la mise en place de la ZFE se fasse dans des conditions socialement justes, nous demandons donc au président de la Métropole du Grand Paris, Patrick Ollier et au ministre de la Transition écologique, François de Rugy :

- des moyens financiers plus importants et accessibles aux ménages les plus modestes ;
- des transports en commun répondant aux besoins des usagers : améliorer les conditions de transport dans le RER B, améliorer la régularité du réseau de bus, respecter les délais de mise en circulation du Grand Paris Express et des prolongations des lignes de métro.
- des mesures incitatives complémentaires comme le développement du réseau de recharge pour les véhicules électriques et le développement du co-voiturage.